



Séance du Conseil général du 9 janvier 2025

jeudi 9 janvier 2025 • 19:00 - 20:15 | Salle polyvalente - Promasens

Participants

Présent Andrea Bagnuoli, Nicole Barbey, Cédric Bays, Patrick Blot, Gérald Borcard, Arnaud Boschung, Sophie Bosson, Francis Braillard, Dimitri Burnier, Magalie Conus, Tanguy Chatton, Pauline Chenevard, Sylvain Chevalley, Marine Clément, Daniel Crausaz, Xavier Cuérel, Franco De Andrea, Nathalie Defferrard Crausaz, Pierre-Alain Deillon, Michel Dougoud, Marylène Dorthe, Jean-Louis Dubler, Christian Gast, Magali Gianella, Christine Gremaud, Emmanuel Gremaud, Damien Menoud, Jérôme Jaccoud, Robin Jaquier, François Menétrey, Thorsten Michels, Eric Monney, Jacqueline Piguet, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Olivier Pittet, Samuel Prélaz, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Mathieu Senn, Michèle Senn, Charlotte Surchat, Mike Turra, Elodie Vaucher, Sylvie Wenger, Joseph Aeby, Loris Bossi, Alain Chollet, Claude Conus, Marcel Haller, Christophe Jaccoud, Antoinette Piccand, Karine Charrière

Excusé Delphine Camilleri

1 Ouverture de séance par le/la doyen/ne d'âge

A 19h30 et après l'assermentation effectuée par le Préfet Bard, **Mme Jacqueline Piguet**, doyenne du Conseil Général, conduit les débats pour l'entame de cette séance constitutive pour la fin de la législature 2021-2026. Elle cédera la place après l'élection des scrutateurs suppléants. Elle remercie M. Le Préfet pour sa venue et, ce dernier devant présider une autre séance, quitte la séance.

Mme J. Piguet souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, Mmes les secrétaires ainsi qu'au public présent. Elle salue également la presse, plus précisément, Mme Julie Rudaz de La Liberté, M. Dominique Ayer de la Feuille Fribourgeoise et M. Valentin Castella du Journal « La Gruyère » et Mme Chloé Lambert, photographe pour la Liberté et La Gruyère.

En date du 16 décembre 2024, la convocation a été transmise à chaque membre sous pli postal.

A la suite de la démission de **M. François Bosson** (Entente), le Conseil général est composé de 46 membres. Ce soir, la liste des présences fait état de 45 membres présents, Mme Camilleri Delphine s'étant dûment excusée. Le quorum est dès lors atteint et sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **23 voix**. Elle rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et détruit après approbation de ce dernier. Le Conseil général pouvant valablement délibéré, la séance est ouverte.

Mme J. Piguet souhaite particulièrement la bienvenue aux nouvelles personnes élues à la suite de la fusion. Elle en profite pour adresser ses meilleures vœux à toutes et tous. Elle souhaite également que le travail se fasse dans le respect des valeurs de chacune et chacun dans cette année de transition qui demandera de tirer à la même corde et surtout dans le même sens. Beaucoup de travail a déjà été fait et des tâches importantes nous attendent. Cultivons un esprit d'ouverture à la recherche du bien commun.

2 Désignation de 3 scrutateurs-trices pour former le bureau provisoire

Mme Jacqueline Piguet, en concertation avec les chefs de groupe, a désigné trois scrutateurs pour former avec elle le bureau provisoire. Elle appelle donc à la rejoindre, Mme Charlotte Surchat (Horizons Jeunes), M. Arnaud Boschung (Entente) et M. Franco de Andrea (Avenir Ville-Campagne).

3 Modifications mineures du règlement du Conseil Général

Mme J. Piguet informe que tout le monde a reçu un exemplaire du règlement du Conseil général, ainsi que des modifications à valider. Elle cède la parole à **M. Mathieu Senn** pour les explications et la présentation des différentes modifications soumises à approbation du législatif, afin de poursuivre les prochains points de l'ordre du jour.

Art. 6 Convocation (art. 30 al. 1 LCo) = ajout de la commission Energie et durabilité.

Art. 9 Election du Bureau (art. 30 al. 3, 32 et 33 LCo), lettre b = quatre scrutateurs (au lieu de 3 actuellement)

Art. 10 Election des commissions permanentes (art. 30 al. 3 LCo) = suppression du nombre de membres par commission / ajout du 3a commission Energie et Durabilité / alinéa 1 : Le Bureau provisoire établi, en vue de la séance constitutive, le nombre de sièges de chaque groupe dans les **quatre** commissions.

Art. 35 Entrée en matière, discussion générale (art. 42 LCo et 14, 14 bis et 14 ter RE) = ajout de la commission Energie et durabilité.

M. M. Senn explique que ces modifications doivent être apportées afin de pouvoir poursuivre les travaux du législatif, notamment en raison de la fusion et l'arrivée de 17 nouveaux membres.

Mme J. Piguet remercie **M. Senn** pour les explication et demande à l'assemblée si des remarques ou questions sont à formulées. Ceci n'est pas le cas, nous procédons aux votes.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



Les modifications du règlement du Conseil général sont acceptées à l'unanimité.

 2025_Modif mineures règlement du CG.docx

4 Election du/de la président/e pour l'année 2025

Mme J. Piguet propose que l'élection se fasse par acclamation. L'assemblée accepte.

Est candidat : **Arnaud Boschung (Entente)**

Il n'y a pas d'autre candidat, **Mme J. Piguet** passe au vote.

M. Arnaud Boschung est élu Président du Conseil général pour les douze prochains mois par acclamation.

5 Election du/de la vice-président/e pour l'année 2025

Mme J. Piguet propose aussi que l'élection se fasse par acclamation. L'assemblée accepte.

Est candidat : **Franco de Andrea (AViCa)**

Il n'y a pas d'autre candidat, **Mme J. Piguet** passe au vote.

M. Franco de Andrea est élu Vice-Président du Conseil général par acclamation.

6 Election des scrutateurs/trices pour la période administrative

Mme J. Piguet annonce les candidats et candidates pour la période administrative, soit :

M. Patrick Blot du groupe AVICA; **Mmes Marine Clément et Marylène Dorthe** du groupe Horizon Jeunes; **M. François Menétrey** du groupe Entente.

L'assemblée n'ayant pas d'autre proposition, **Mme J. Piguet** demande de voter. Les scrutateurs sont élus par acclamation.

7 Election des suppléants/es

Mme J. Piguet passe ensuite à l'élection de trois scrutateurs/trices suppléant/e/s.

Sont candidats : **Mme Sylvie Wenger** pour le groupe AViCa; **Mme Jacqueline Piguet** pour le groupe Entente; **M. Emmanuel Gremaud** pour le groupe Horizon Jeunes.

Il n'y a pas d'autre candidat, l'assemblée acclame donc les trois nouveaux élus.

Mme Jacqueline Piguet félicite et remercie tout le monde puis cède la place et la parole au président nouvellement élu. L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

M. Arnaud Boschung demande au tout nouveau bureau du Conseil général de prendre place à ses côtés et adresse ces quelques mots :

*"Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Chers concitoyennes et concitoyens,*

Le 12 novembre 2023, nous acceptons toutes et tous à une très grande majorité, de fusionner nos communes respectives en une seule entité. Fusionner c'est avant tout rassembler nos forces pour tirer tous à la même corde. C'est devenir plus efficaces !

Fusionner c'est aussi décider de construire un avenir ensemble en mettant en commun nos richesses, mais aussi les aspects moins développés de nos villages. C'est partager les expériences des projets qui ont bien fonctionné et de ceux qui ont eu des fins plus hasardeuses, pour devenir plus solides dans nos choix et nos façons de travailler. Enfin fusionner c'est surtout se rencontrer.

Je suis donc heureux de vous rencontrer toutes et tous aujourd'hui puisque vous avez accepté de consacrer un peu, ou beaucoup je l'espère, de votre temps. En effet, chacune et chacun de vous est certainement très impliqué dans sa vie professionnelle, de famille ou associative mais nous avons choisi de nous investir afin de poser les bases qui définiront notre nouvelle commune.

Nous aurons du pain sur planche cette année. Ainsi, avant d'attaquer et de batailler sur des projets très concrets nous devons tracer les grandes lignes financières et réglementaires qui permettront de les réaliser. Les premiers Conseils seront consacrés à l'approbation du budget et la validation des différents règlements communaux. Ce sont eux qui permettront à notre exécutif de guider notre nouvelle commune vers un fonctionnement efficient au service de toute la population.

J'ai à cœur que nous favorisions également la poursuite des projets approuvés ou entamés par les exécutifs et législatifs précédents. Ces projets ont tous été pensés, j'en suis sûr, avec un seul but : augmenter la qualité de vie de notre région et son attractivité. J'espère encore que nous aurons l'énergie de mettre en œuvre des projets qui favorisent la vie des villages et qui feront que tous leurs habitants se rencontrent encore plus.

Je profite encore de l'occasion pour remercier les membres des exécutifs, du législatif, et toutes les personnes qui se sont impliquées pour mettre en œuvre cette fusion. Je pense notamment au personnel des administrations qui a vu son quotidien se transformer et qui a dû faire preuve d'une importante capacité d'adaptation. Cela a été un travail de longue haleine, semé d'embûches et d'incertitudes. C'est grâce à vous toutes et tous que nous avons le privilège de pouvoir participer à la construction de notre futur commun à partir de ce soir.

Je vous le souhaite radieux, ponctués de coups de gueule parfois, d'échanges francs et de moments de convivialité toujours.

Vive la commune de Rue !"

8 Election des membres de la Commission financière pour la période administrative

8.1 Fixation du nombre de membres de la commission

M. le Président explique que le bureau et les chefs de groupe ont proposé un nombre de membres par commission. Historiquement, les commissions étaient composées de 5 membres. Des débats ont été menés pour passer soit à 7, soit à 9 membres.

Pour la Commission financière, la proposition à sept membres est soumise au vote. **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la proposition à 7 membres.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



La commission financière à 7 membres est acceptée à l'unanimité.

8.2 Election des membres

M. le Président annonce les candidats à la commission financière sont :

Groupe AViCa : MM Jérôme Jaccoud, Jean-Louis Dubler, Andrea Bagnuoli

Groupe Horizon Jeunes : MM Samuel Prélaz, Thorsten Michels

Groupe Entente : MM Cédric Bays, Pierre-Alain Deillon

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Ceci n'étant pas le cas, il est demandé à l'assemblée de voter.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



Les membres de la Commission financière sont élus à l'unanimité.

9 Election des membres de la Commission d'aménagement pour la période administrative

9.1 Fixation du nombre de membres de la commission

M. le Président rappelle la nécessité de fixer le nombre de membres de la commission avant de les élire. La proposition a sept membres au sein de la Commission d'aménagement est soumise au vote du législatif.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



La commission d'aménagement à 7 membres est acceptée à l'unanimité.

9.2 Election des membres

M. le Président annonce les candidats à la commission d'aménagement soit :

Groupe AViCa : M. Eric Monney, Mme Nathalie Defferrard Crausaz

Groupe Horizon Jeunes : MM Damien Menoud, Emmanuel Borcard, Michel Dougoud

Groupe Entente : MM Cédric Bays, Gérald Borcard

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Ceci n'étant pas le cas, il est demandé à l'assemblée de voter.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



Les membres de la Commission d'aménagement sont élus à l'unanimité.

10 Election des membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative

10.1 Fixation du nombre de membres de la commission

M. le Président explique que pour la Commission des naturalisations, le bureau propose de maintenir une commission à 5 membres. La raison principale est que lors de l'audition de candidat, cela peut déjà être impressionnant de parler devant cinq personnes. Le côté humain a été privilégié en gardant cinq membres. La proposition a cinq membres au sein de la Commission des naturalisations est soumise au vote du législatif.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



La commission des naturalisations à 5 membres est acceptée à l'unanimité.

10.2 Election des membres

M. le Président annonce les candidats à la commission des naturalisations sont :

Groupe AViCa : Mme Sophie Bosson, M. Francis Braillard

Groupe Horizon Jeunes : Mmes Marylène Dorthe, Delphine Camilleri

Groupe Entente : Mme Pauline Chenevard

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Ceci n'étant pas le cas, il est demandé à l'assemblée de voter.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



Les membres de la Commission des naturalisations sont élus à l'unanimité.

11 Election des membres de la Commission durabilité et énergie pour la période administrative

11.1 Fixation du nombre de membres de la commission

M. le Président au nom du bureau propose une commission à sept membres au sein de la Commission durabilité et énergie. Cette proposition est soumise au vote.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



La commission durabilité et énergie à 7 membres est acceptée à l'unanimité.

11.2 Election des membres

M. le Président annonce les candidats à la commission durabilité et aménagement :

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Ceci n'étant pas le cas, il est demandé à l'assemblée de voter.

Votants : 45 Majorité : 23 Abstention (s) : 0 Oui : 45 Non : 0



Les membres de la Commission durabilité et énergie sont élus à l'unanimité.

12 Clôture de séance

M. Le Président cède la parole à **M. Le Syndic**.

M. Joseph Aeby, Syndic, salue tout le monde et félicite toutes les personnes élues qui rejoignent le Conseil Général de Rue. Au nom du Conseil communal et de la population, il remercie les élus pour cet engagement au profit de la communauté. Même si ce sujet n'est plus trop à la mode, l'engagement citoyen est important dans un environnement tel que le nôtre. Il y a de grandes tendances politiques qui vont vers l'aspiration du pouvoir vers le haut et peut-être que d'ici la fin de législature prochaine, c'est Mme Von der Leyen qui signera le nouveau règlement sur les chiens, c'est ce qui est en cours de négociation avec nos voisins. Notre mission en tant que Commune, par contre, reste identique et la communauté a besoin de notre engagement. **M. le Syndic** réitère ses remerciements et félicite les membres du législatif d'avoir fait ce choix.

La loi sur les Communes dit que nous avons deux ans pour mettre en place la nouvelle commune mais dans la réalité nous sommes plus proches de deux heures, puisque dès la nuit du 31 décembre, le quotidien reprend le dessus et nous sommes actuellement dans une situation intermédiaire qui est assez difficile. Il y a des impératifs administratifs, techniques ainsi qu'informatiques, nous avons donc besoin d'une période de transition où nous allons tenter de tout faire pour assurer les services. Et d'un point de vue politique, il est nécessaire d'avoir un petit peu de temps d'adaptation. Il y a énormément de choses auxquelles il faut penser, pleins de détails, comme les armoiries, les en-têtes de lettres, etc. et tout cela prendra encore un peu de temps et cela n'est pas le plus important. Le plus important est que l'on puisse, assez rapidement, prendre toute la mesure de la nouvelle commune qui est, avec ses 28'000m², très grande avec beaucoup de projets dans chacune des entités.

M. Le Syndic rappelle qu'en tant qu'élus du conseil général ils sont directement les représentants de la population. En divisant le nombre d'habitants par le nombre d'élus, il y a derrière chacun une cinquantaine de personnes. Toutes n'ont pas le droit de vote, mais toute font partie de notre communauté. Il est important d'être conscient de la responsabilité de chacun et de ne pas hésiter à rapporter ce que la population vous communique dans les chambres politiques et de garder ce contact avec la population. Il enchaîne en rappelant que la mise en place du Conseil général n'était pas acquise et il est vrai que ce sujet a été quelque peu bataillé lors de la mise en place de la fusion. L'assemblée communale telle que nous la connaissons reste une assemblée assez extraordinaire, avec un mode de fonctionnement dans le berceau mondial qui est la démocratie directe; s'en passer au profit du Conseil général était un sujet sensible. Dans l'idée du maintien du Conseil général, il y a l'intention qu'il y ait, pour chaque entité, des représentants pour la continuité de 6 ans, afin de ne pas diluer les entités et les secteurs.

M. le Syndic ajoute que dans cet environnement, ce qu'il faut relever et qu'ils ont eu quelques craintes de se retrouver avec un Conseil général représentant un découpage géographique et politique. Le fait d'adhérer aux groupes existants est une excellente initiative et à titre personnel, il félicite les élus de choix. Vous le verrez dans la pratique, c'est dans les groupes que les décisions se prennent, que les dossiers sont travaillés, c'est dans les groupes que l'on renvoie un sujet et c'est dans les groupes que l'on prend la décision finale. La réunion du Conseil Général est souvent quelque chose de plus facilement réglée et le public qui assiste aux séances est quelque peu étonné car il y a peu de discussions le soir de la séance.

Deux priorités vont tout de suite s'instaurer, c'est l'opérationnel, des sujets un peu banal avec des règlements que l'on connaît mais qui doivent être remis à jour. Le plus important sera de mettre rapidement en place une vision qui est plus une approche stratégique et dire quelles sont les intentions à courts, moyens et longs termes avec les particularités d'une nouvelle commune qui n'a quasiment pas de territoire d'urbanisation. Cela veut dire que la population que nous connaissons aujourd'hui, sera quasiment la même dans 20ans. Il y a peu de commune du Canton qui sont si réduites en matière d'extension. Il est probable aussi que cela soit une opportunité. Toute la question est de faire des choix et d'élaborer une stratégie qui rejoint cette vision qu'a eu le Canton de Fribourg en restreignant de manière assez drastique le développement démographique de notre commune. Nous le verrons par les chiffres et rapidement vous verrez que la 3ème commune du district deviendra vite la 5ème ou 6ème puisque d'une manière générale, les communes du centre et du nord du district ont beaucoup plus de territoire d'urbanisation que nous. Dans cet environnement nous devons prendre des décisions et définir les priorités pour nous, mais cela ne sera pas l'ouverture d'une zone industrielle. Nous n'aurons jamais un mètre carré de zone de développement économique. Tout cela prendra du temps, **M. le Syndic** espère que cela se mettra en route déjà cette année et cela durera jusqu'à 2027 avant de pouvoir être présenté. Il est également important d'avoir cette vision stratégique pour ne pas se diluer. Nous devons fixer des objectifs et nous devons construire une commune et ne rien détruire. Nous avons suffisamment de qualité, de matière première, de diversité et finalement de matériaux de construction. Maintenant il s'agit d'assembler tout cela pour faire la meilleure bâtisse possible et en ne perdant pas l'objectif que ceci doit se faire en parfaite harmonie avec la population.

M. le Syndic termine en rappelant qu'il y a un an environ, le mouvement paysan avait retourné les panneaux de localité ou d'y pendre des bottes. Ceci était original et sympathique, cela avait attiré l'attention sans violence. Dans la nuit du 31.12.2024, quelqu'un a eu l'idée de piquer un panneau d'entrée de localité d'Ecublens, pour garder un souvenir impérissable de sa commune. Il espère que cette personne aille au bout de sa démarche et invite une fois le Conseil communal à visiter son carnotzet pour apprécier cette relique. Il admet en toute transparence, que Rue a également piqué, il y a de nombreuses années, le panneau de la gare d'Ecublens qui est précieusement stocké au local édilité.

M. Christophe Jaccoud, Vice-Syndic, prend la parole pour, à son tour, saluer tout le monde. Il explique être un vieux briscard de la politique avec plus de 30ans d'expérience derrière lui et que c'est sa première fois à un Conseil général. Il est donc heureux d'être présent ce soir et espère que lorsque l'exécutif reviendra vers le législatif avec des dossiers de plus grandes envergures que ce soir, que cela soit accepté aussi rapidement que ceux de ce soir. Il explique être un élu de la Commune de Rue, représentant d'Auboranges. Il rejoint les propos de M. Aeby, nous sommes là pour travailler ensemble et construire un nouvel univers. A titre personnel, il a repris le dicastère des Ecoles et le nouveau dicastère des RH, dans le but d'unir et rassembler le personnel. Il y a beaucoup de personnel qui travaille au sein de la Commune, que ça soit à l'administration, le service technique, conciergerie, etc.. Toutes ces personnes avaient jusqu'à maintenant l'habitude de travailler de manière individuelle et depuis le 1er janvier chaque personne à son rôle et chacun doit s'intégrer dans cette grande équipe pour que tout fonctionne bien. C'est un grand défi tout le monde doit apprendre à partager, écouter l'un et l'autre et s'entraider. Au niveau scolaire, un grand travail a été fait par son prédécesseur, M. Chollet, et il va s'atteler à continuer ce travail avec toutes les entités et tous les différents secteurs liés à la vie scolaire (transports, AES, maternelle,...). A titre personnel, un projet lui tient particulièrement à cœur, il est un fervent défenseur du nouveau bâtiment scolaire centralisé.

M. Ch. Jaccoud transmet une information plutôt pratique. Un tout-ménage a été distribué pour informer de la fermeture de l'administration mais cela doit être prolongé jusqu'au 20.01.2025 en raison des migrations informatiques. Il ne sera pas possible d'obtenir de cartes d'identité ou tout autre document lié au contrôle de l'habitant, il en est de même pour tout le secteur financier. Cela n'est clairement pas de la mauvaise volonté, mais fait parti de la mise en place de cette nouvelle entité. L'administration pourra répondre par téléphone, mais aucun document ne pourra être établi.

M. Marcel Haller, Conseiller communal, salut tout le monde. Représentant de Chapelle, cela implique de grands changements au niveau politique, des changements à apprivoiser. Il y a beaucoup de défis et nous allons nous y faire. S'il est là ce soir, c'est pour construire une nouvelle commune pour pouvoir avancer. Tout cela n'est pas évident, cela commence par l'obtention des clés, pour terminer vers une partie plus importante qu'est la partie financière. Le budget n'est évidemment plus le même en passant à une commune de plus de 2600 habitants. Tous ces changements, nous allons les vivre ensemble. Au niveau des formalités, il devra apprendre et il se peut que parfois, il soit un peu moins formel qu'espéré. Il espère sincèrement que nous allons travailler ensemble avec deux points qui lui sont très importants, soit la transparence et l'honnêteté qui sont primordiales pour partir sur de bonnes bases. Il remercie chacune et chacun.

M. Le Président remercie les membres de l'exécutif pour leurs prises de parole. Il informe qu'il y a quelques changements par rapport aux dates qui avaient été transmises pour les prochaines séances. La date du 6 février est reportée. **M. le Syndic** indique que la date n'est pas encore connue et cela sera transmis dans le courant de la semaine prochaine.

M. le Président termine en indiquant qu'il n'y a pas de divers dans les séances constitutives. Il remercie tout le monde de leur présence et participation. Il clôt la séance à **20h10** en conviant toutes et tous à l'apéritif servi dans le hall.


Arnaud Boschung
Président du Conseil général


Karine Charrière
Secrétaire du Conseil Général



COMMUNE DE RUE

Modifications mineures du Règlement communal du Conseil général – Explications

Selon le point 3 de l'ordre du jour, des modifications mineures doivent être apportées au règlement communal relatif au Conseil général actuellement en vigueur, en raison de la fusion.

Art. 6 Convocation (art. 30 al. 1 LCo)

Les membres sont convoqués par pli personnel par le Conseil communal dans les soixante jours qui suivent l'élection et au moins quinze jours avant la séance. L'ordre du jour comporte exclusivement les points relatifs à la constitution du Conseil général et à l'élection de la Commission financière, de la commission de l'aménagement, de la Commission de naturalisation **et de la Commission énergie et durabilité**, ainsi que les divers.

Art. 9 Election du Bureau (art. 30 al. 3, 32 et 33 LCo)

¹ Le Conseil général procède successivement à l'élection des membres de son Bureau soit :

- a) un président et un vice-président pour une période de douze mois ;
- b) **quatre** scrutateurs pour la durée de la législature.

Art. 10 Election des commissions permanentes (art. 30 al. 3 LCo)

- ¹ Le Conseil général élit une Commission financière **de cinq membres**.
- ² Le Conseil général élit une Commission de l'aménagement **de cinq membres**.
- ³ Le Conseil général élit une Commission de naturalisation **de cinq membres**.
- ^{3a} Le Conseil général élit une Commission énergie et durabilité **de cinq membres**.
- ⁴ Le Bureau provisoire établit, en vue de la séance constitutive, le nombre de sièges de chaque groupe dans les **quatre** commissions.
- ⁵ Il est équitablement tenu compte des groupes et de leur force numérique. Aucun groupe ne peut prétendre à une représentation majoritaire dans ces commissions, à moins qu'il ne dispose de la majorité absolue au Conseil général.

Le règlement actuel prévoit que les commissions susmentionnées se composent de 5 membres. La décision soumise à approbation est :

- *En vue des élections des dites commissions selon les points 8 à 10 de l'ordre du jour, le législatif doit se prononcer sur l'acceptation potentielle du nombre de membres par commission, selon les propositions discutées au sein du législatif.*

Art. 35 Entrée en matière, discussion générale (art. 42 LCo et 14, 14 bis et 14 ter RE)

¹ Le président introduit le point de l'ordre du jour en ouvrant la discussion générale après que le président de commission, et le cas échéant, le rapporteur de la minorité, ainsi que celui de la Commission financière, **de la Commission énergie et durabilité**, puis le représentant du Conseil communal ont présenté leur rapport.

En conclusion, les remarques en couleur correspondent aux ajouts ou suppression dans le règlement actuel. Conscient qu'une mise à jour complète du règlement doit être entreprise, cela sera organisé avec le soutien d'un groupe de travail pour la prochaine législature, avec les délais de mises en consultation au niveau de l'Etat que nous connaissons.

Le Conseil Communal

